



Avis du Département du Nord

Le Département du Nord est un acteur majeur du développement solidaire et durable du territoire.

A ce titre : → il encourage l'émergence de projets d'aménagement du territoire ;

→ il développe une politique active en faveur de la création d'activités, de l'accès à l'emploi et de l'innovation ;

→ il est un précurseur en matière de développement durable dans les politiques qu'il mène ;

→ il participe à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'environnement ;

→ il est une référence en matière de gestion d'Espaces naturels sensibles (ENS), dont il est parfois maître d'ouvrage.

L'implantation d'un terminal méthanier, projet porté par EDF et le Port autonome, interpelle donc le Département du Nord sur plusieurs aspects :

1. L'enjeu du projet

L'énergie est un enjeu stratégique pour les territoires. L'indépendance énergétique passe aussi par la nécessité de sécuriser les approvisionnements, tant dans le transport que dans la manipulation des énergies. A ce titre, et en attendant le développement à grande échelle des énergies renouvelables, le gaz naturel liquide est donc une bonne opportunité et son usage se développera.

Dans cette optique, la France doit se doter d'infrastructures pour accueillir les méthaniers.

L'implantation d'un terminal méthanier à Dunkerque serait dans la ligne des efforts menés depuis de nombreuses années pour redonner à la région une vocation industrielle forte, au contact de ses voisins nord-européens, et naturellement au service de la France.

La qualité et la compétence des sous-traitants du Nord, notamment de Dunkerque, rompus à l'exercice de leur métier sur des sites Seveso ou dans des conditions de sécurité extrêmes, font du choix des sites de Dunkerque des évidences.

2. Les intérêts du projet

■ économiques

Au-delà de cet enjeu stratégique, le Département du Nord escompte de ce projet des retombées positives pour le tissu économique du département, en particulier pour une population qui souffre encore d'un réel déficit sur le plan de l'emploi.

700 M € seront investis pour un chantier d'une durée de trois ans et le Port de Dunkerque investira encore 70 M € supplémentaires pour les aménagements portuaires. Ceci participera donc à la création de richesses locales et territoriales, notamment 20 M € de taxes foncière et professionnelle, et permettra l'accès à l'emploi et l'insertion par l'emploi car il est prévu dans les périodes de chantier les plus intenses jusqu'à 1 200 emplois.

■ environnementaux et innovants

Les eaux de la centrale de Gravelines sont à ce jour rejetées à la mer. Elles seront utilisées pour réchauffer le gaz liquéfié à - 160° C et le rendre à l'état gazeux. C'est une première et donc une innovation dans le cadre d'une démarche de réduction des pertes énergétiques.

3. Les aspects spécifiques liés à l'environnement

Dans le cadre des principes du Développement durable, développement économique et préservation de l'environnement naturel vont de pair.

Une grande partie des espaces littoraux du Port autonome de Dunkerque sont des créations liées à l'activité économique. Le Département du Nord pense qu'il est opportun de poursuivre cette dynamique dont le but est de rendre compatibles enjeux économiques et environnement.

Ce projet doit s'attacher à développer une dimension forte en haute qualité environnementale et en haute qualité de biodiversité.

En conclusion

Le Département du Nord soutient l'implantation du terminal pour les bénéfiques que pourront en tirer les nordistes en particulier. Il sera cependant très vigilant sur le maintien des sternes naines et des autres espèces d'oiseaux associées. Il s'assurera de la sauvegarde ou de la restauration des habitats dunaires et des lasses de mer. Dans cette optique, il préconise que la réalisation des bâtiments soit compatible avec l'accueil des oiseaux migrateurs, sur les toits ou les terrasses..., et aussi par la diminution de l'impact visuel des installations.

Dune blanche à oyats.



Le Département du Nord souhaite que le concept d'"aménagement paysager", évoqué dans les documents des maîtres d'ouvrages lors du débat public, soit transformé en concept d'"aménagement écologique" afin de développer des milieux riches en habitats et espèces au sein même de l'infrastructure du terminal.

A cette fin, il propose de mettre au service du projet l'expertise et l'assistance des services départementaux au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) et de protection du Littoral, dont il assure la gestion des milieux dunaires pour le compte du conservatoire du littoral.

Cette démarche vise à rendre le site, en termes de biodiversité, aussi riche, voire plus riche qu'avant l'implantation du projet.

Les propositions ci-après sont formulées dans ce sens.

Maintenir la colonie des sternes naines

(Recréer un banc de sable favorable aux sternes naines)

Statut de l'espèce – écologie – répartition

La sterne naine (*Sterna albifrons*) est une espèce nicheuse et migratrice peu commune. Elle niche sur les îlots marins sableux ou rocheux, les plages caillouteuses, le bord graveleux et les îlots des fleuves, les salins, les sablières.

La population maritime niche principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais, en Bretagne (archipel de Molène et à Sein dans le Finistère) et sur la façade méditerranéenne, des Pyrénées Orientales à la Camargue et aux salins d'Hyères. La population continentale niche principalement sur la Loire et ses affluents, le sud de la Seine et Marne, Meurthe-et-Moselle, Ardennes.

La dispersion des oiseaux nicheurs se fait à partir de fin juin. Les départs s'échelonnent entre fin juillet et fin septembre. Les nicheurs français hivernent en Afrique de l'Ouest. Le passage post nuptial débute mi-juillet en mer du Nord et dans la Manche, avec un pic fin août-début septembre, identique à celui de la façade atlantique.

Le retour au printemps a lieu à partir de début avril (parfois dès la fin mars) en Méditerranée et sur la façade atlantique, avec un passage net et le retour des nicheurs dans la seconde quinzaine d'avril et début mai, mais moins important l'automne.

La sterne naine a ses plus gros effectifs nationaux sur le site du Port autonome de Dunkerque, estimé à 520 couples sur les 2 000 couples recensés en France (18 à 26 % des effectifs totaux).

Il est proposé dans le cadre des mesures environnementales de recréer un banc de sable au Nord-Est du site méthanier afin de permettre à la colonie de se maintenir sur le site. Ce banc de sable pourrait être fait avec le sable dégagé sur l'emprise du site ou le sable de drainage du port si ceux-ci ne sont pas pollués.

Il conviendra toutefois :

- de réaliser cet aménagement **avant la destruction** du site actuel de nidification,
- de vérifier la qualité (polluants, granulométrie, richesse en matières fertilisantes) des sables utilisés,
- de vérifier le maintien de ce banc par rapport aux courants marins,
- de mieux connaître l'écologie de cette espèce et d'analyser les conditions d'installations récentes de l'espèce en Manche – Mer du Nord (France – Belgique – Pays-Bas),
- de rendre le site attractif pour l'espèce (tranquillité, installation de sable coquillier, de gravier, utilisation de leurres...),
- de gérer le site pour améliorer les conditions d'accueil en cas de succès de réimplantation de la colonie et d'effectuer des suivis réguliers.

Maintenir les effectifs de sternes pierregarins

Statut de l'espèce – écologie – répartition

La sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) est une espèce nicheuse peu commune, migratrice commune et hivernante occasionnelle. Elle niche sur les îlots plats rocheux ou sableux, les lagunes, les marais salants (surtout en Méditerranée), les sablières, les bords graveleux et les îles

Chardon bleu des dunes
ou panicaut maritime.



des fleuves, parfois sur des bassins de décantation, des musoirs d'usines hydroélectriques.

Les nicheurs français se divisent en trois populations distinctes géographiquement :

- population "Mer du Nord – Manche – Atlantique" : des îles Chausey à la Charente-Maritime, principalement en Bretagne ;
- population méditerranéenne : de l'embouchure du Var, Alpes-Maritimes, des salins d'Hyères, Var, à l'Aude, principalement dans le delta du Rhône et environs ;
- population continentale : grandes vallées fluviales (Loire et ses affluents surtout, Seine et ses affluents, Durance, Rhône, Rhin, Doubs, Garonne etc.) Également en Lorraine, sur le lac Léman, en Brenne et ponctuellement en Mayenne et en Vienne.

La population française s'élève à 5 000 couples en 2007. La dispersion des nicheurs s'effectue dès juin et surtout en juillet, les départs ont lieu en août. En Manche et mer du Nord, migrateurs (en provenance des îles britanniques et du nord de l'Europe) s'observent dès la mi-juillet. Ce passage post nuptial s'accroît régulièrement et culmine en général fin août ou début septembre sur l'ensemble des côtes.

La sterne pierregarin a de très fortes populations sur le périmètre du Port autonome. Quelques couples nichent avec la colonie des sternes naines et une grande population est installée sur un toit d'entreprise à proximité des bassins de Gravelines.

Il est proposé, dans le cadre des mesures environnementales, en plus des mesures proposées pour la sterne naine :

- d'adapter les toitures et équipements du site méthanier,
- d'assurer une tranquillité dans le périmètre de nidification.

Maintenir les effectifs de grands gravelots et gravelots à collier interrompu

Statut des espèces – écologie – répartition

I. Le grand gravelot (*Charadrius hiaticula hiaticula*) est un oiseau nicheur rare, il est par contre chez nous un hivernant assez commun. Il niche sur les polders, les dunes sèches, les friches industrielles, les prés salés et les îlots herbeux. En hiver, il se rencontre surtout dans les baies sableuses, sur les vasières, les milieux rocheux. En migration, sur tout type de milieu humide.

Chez nous, c'est un nicheur localisé sur le littoral (en limite sud de répartition européenne), du Nord à la Seine-Maritime, dans la Manche et en Bretagne, au sud jusqu'au Morbihan. Le secteur de Loon-Plage/Gravelines accueille 5 couples soit 20 % des effectifs du Nord – Pas-de-Calais estimés à 25 couples.

Bien qu'il soit difficile de faire la part entre estivants et migrateurs, la migration post-nuptiale débute à la mi-juillet et se prolonge jusqu'à la mi-octobre, en force entre mi-août et mi-octobre. Puis le passage diminue jusqu'à la mi-novembre. Les oiseaux néarctiques (Canada, Groenland) passent en août et septembre, en route vers l'Afrique où ils hivernent, puis viennent les oiseaux du Nord-Ouest de l'Europe.

II. Le gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrimus*) est un nicheur et migrateur peu commun et un hivernant rare. Il niche sur les polders, les marais salants, les friches industrielles, les plages sablonneuses, les dunes, les lagunes, les champs sableux. L'espèce hiverne dans les marais salants, les baies abritées, parfois sur les plages. En migration, elle peut se rencontrer sur tout type de sol humide.

En France, l'oiseau niche sur le littoral du Nord à la Gironde, ainsi que sur la côte méditerranéenne, Corse comprise. En 2007, la population nationale comptait 250 couples. Les rassemblements des oiseaux nicheurs s'effectuent dès la fin juin et le passage post nuptial débute en juillet. Il s'intensifie en août, culmine dans la première quinzaine de

septembre et se termine à la fin de ce mois dans l'Est du pays ; début octobre ailleurs. Des concentrations importantes sont notées sur la côte Nord de la Bretagne et en Vendée mais surtout en Camargue.

Le Port autonome accueille 5 couples de gravelots à collier interrompu. Le projet de terminal méthanier impacte près de 6 % de leurs effectifs régionaux de cette espèce (85 couples en région).

Il est proposé, dans le cadre des mesures environnementales, en plus des mesures proposées pour maintenir la colonie de sternes naines, de créer les conditions favorables à ces deux espèces à proximité du port méthanier :

- en assurant le maximum de tranquillité sur les sites (dune du Clipon, enceinte du port, digue de Braek),
- en recréant des complexes de dunes bordières et dunes embryonnaires en haut de plage, habitat typique de l'espèce sur le bord de la mer du Nord,
- en recréant des systèmes de lagunes et champs sableux dans l'enceinte du terminal méthanier et à proximité.

Développer la population de tadornes de belon

Statut de l'espèce – écologie – répartition – migration

Le tadorne de belon (*Tadorna tadorna*) est un gros anatidé qui niche sur le littoral (terrier de lapin, ...) en Europe occidentale (parfois dans les terres), en Scandinavie, dans les Balkans et au nord de la mer Noire. C'est un nicheur peu commun et un migrateur et hivernant assez commun. Il fréquente surtout le littoral (milieux sablo-vaseux, secondairement rocheux), occasionnellement les plans d'eau intérieurs (bassins de décantation, étangs, fleuves).

La population reproductrice est en augmentation. Presque tous les oiseaux de plus d'un an effectuent une migration de mue (départs échelonnés de mi-juin à mi-août) vers la partie allemande de la mer des Wadden, depuis la façade atlantique en suivant les côtes, depuis la Méditerranée au-dessus des terres. Le retour des oiseaux a lieu dès septembre, surtout à partir de fin octobre jusqu'en mi-décembre-janvier.

Les terrains du Port autonome de Dunkerque accueillent 2 couples. Les zones imparties par le terminal méthanier, détruisant une partie de la dune du Clipon et des espaces associés, suppriment des habitats de l'espèce qui la fréquente à divers moments de son cycle annuel (reproduction, migration et hivernage).

Il est proposé, dans le cadre des mesures environnementales, de :

- créer dans l'enceinte du Port autonome et plus principalement dans l'enceinte du terminal méthanier, des conditions favorables à son maintien et développer sur le secteur par une microtopographie adaptée (dépressions, mini dunes...),
- créer ou acquérir des espaces favorables à la reproduction, la migration et l'hivernage de ces espèces (plans d'eau à proximité du littoral),
- assurer le maximum de tranquillité sur le secteur du Clipon et de la Dune de Braek tout au long de l'année afin de favoriser le développement des effectifs nicheurs et les stationnements des individus hivernants. (classement en Réserve de chasse, Réserve naturelle dans les périmètres de protection et de sécurité du terminal méthanier).

Ces mesures d'acquisition et d'aménagement d'un plan d'eau ainsi que les mesures de tranquillité bénéficieront également à toute une communauté d'oiseaux migrateurs présents sur le secteur du Clipon et ses plages (limicoles, anatidés,...)

Assurer la restauration des végétations des bords de mer

Les bords des plages de la dune du Clipon accueillent des systèmes de végétation remarquable et caractéristique des conditions littorales (végétation des laisses de mer, dunes embryonnaires et dunes blanches

à oyats). Les végétations ont été recensées comme des habitats remarquables au niveau français et européen. Il s'agit :

- des végétations annuelles halo-nitrophiles (qui aiment l'azote et le sel),
- de la végétation psammophile (typique des milieux sableux) et de gravier meuble
- de la végétation de la dune à euphorbes des sables.

Au sein de ces végétations se rencontrent également des espèces végétales rares et protégées comme le Panicaut maritime (protégé en Région Nord – Pas-de-Calais) et l'Elyme de sable (protégé sur l'ensemble du territoire national).

Il est proposé, dans le cadre des mesures environnementales, au Port autonome de :

- recréer les conditions d'installation de ces végétations en installant de nouvelles dunes en bordure du terminal méthanier et favorisant la sédimentation éolienne afin d'accueillir la formation de systèmes dunaires bordiers au contact de l'estran,
- d'assurer la protection et la formation de nouvelles dunes blanches dans le complexe de la dune du Clipon,
- d'assurer la diversité des habitats dunaires au sein du terminal méthanier à proximité (dune du Clipon...).

Assurer la sauvegarde ou la restauration des habitats dunaires

Les systèmes dunaires des bords de la mer du Nord sont d'une très forte richesse. La dune du Clipon est recensée comme une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Elle accueille ou accueillait des habitats et des espèces remarquables tant au niveau des milieux secs et des milieux humides. Le Professeur Maurice Hoquette avait déjà qualifié cet espace de remarquable, sa valeur était supérieure aux dunes de l'est-dunkerquois.

Les dunes sèches accueillent des systèmes de pelouses recensés comme habitats prioritaires par l'Union européenne et de remarquables ourlets (présence du Pigamon des dunes – espèce protégée régionale).

Les dunes humides, qu'il s'agisse des dépressions humides sur sable nu (présence de gnaphale jaunâtre – espèce protégée régionale) ou de fourrés frais (présence de la pyrole des dunes – espèce protégée nationale) sont aussi exceptionnelles.

L'ensemble de ces systèmes a justifié la création de zones spéciales de conservation (pré-site Natura 2000) dans la dune de l'est-dunkerquois dans le cadre de l'application de la Directive "Habitats".

Il est proposé dans le cadre des mesures environnementales, de procéder :

- à la protection physique et réglementaire (Réserve naturelle, site ENS) des dernières dunes sur la zone du Clipon (entre le canal et la digue de Braek),
- au développement d'une gestion patrimoniale afin de sauvegarder et développer ces habitats remarquables et les espèces qui les composent,
- à la réactivation des processus de diversification des milieux en permettant, par des mesures de gestion adaptées (débroussaillage, restauration des dynamismes dunaires), le retour et le maintien des habitats remarquables (pannes dunaires, ...).

Améliorer les conditions d'hivernage et d'observation des anadites hivernants sur le secteur du Port autonome de Dunkerque

Panne dunaire.



Les différents bassins d'eau douce et d'eau saumâtre du Port autonome de Dunkerque accueillent une multitude d'oiseaux migrateurs qui font de cet espace l'un des

plus "beaux sites" d'observation des oiseaux de France. Nombreux sont en effet les "bird watchers" qui fréquentent assidûment les lieux. La fermeture progressive des espaces portuaires pour des raisons de sécurité risque de limiter les possibilités d'observation et réduire les possibilités de développement du "tourisme écologique".

Il est proposé, dans le cadre des mesures environnementales mises en place par le groupement méthanier, de :

- favoriser l'observation des oiseaux par la création d'un circuit ornithologique et la mise en réseaux des espaces favorables au "bird watching" au sein des infrastructures écologiques,
- créer des aménagements favorables à leur stationnement, leur hivernage, leur reproduction et leur observation en réalisant des mares, étangs, berges en pente douce, roselières, vasières, ... et en assurant des conditions de tranquillité optimale pour les oiseaux (réserve de chasse) sur l'ensemble des espaces du site méthanier et du Port autonome de Dunkerque.

S'il est opportun de développer des mesures compensatoires à l'extérieur du périmètre du Port autonome de Dunkerque, il pourrait également être proposé :

- d'acquérir et transformer des espaces jouxtant les bassins de la station d'épuration de Gravelines en zone de gagnage pour augmenter l'attractivité de cet espace pour les oiseaux des zones humides,
- d'acquérir des espaces agricoles autour de la future zone du Parc de l'Aa (bassins d'aviron et de voile) afin de les transformer en prairies humides et roselières pour créer un pôle ornithologique fort, sur ce secteur situé à proximité du Platier d'Oye (Oye-plage),
- d'intégrer des problématiques ornithologiques dans les divers équipements pouvant être réalisés pour les amateurs de voiles et kite surf (nouvel étang réalisé dans le cadre d'un projet de territoire).
- d'intégrer des problématiques "stockage des eaux de crue" sur le bord de l'Aa afin d'éviter les inondations des zones habitées ou équipées lors de fortes pluies.

Assurer le maintien et le développement de la colonie de phoques veaux-marins

Description, statut de l'espèce, écologie

Le phoque veau marin (*Phoca vitulina*) est un mammifère marin au corps et tête arrondis : au museau court formant un angle net avec le front et aux narines dessinant un V bien ouvert. Il n'a pas d'oreilles visibles. Ses membres transformés en nageoires, les antérieurs sont courts et armés de griffes puissantes, les postérieurs sont situés à l'extrémité arrière du corps de part et d'autre de la queue, qui est courte. Il a un pelage ras, gris fauve marbré de noir et de brun dessus, ventre blanc jaunâtre. La longueur va jusqu'à 2 m pour les mâles, les femelles atteignent au maximum 1,50 m. Ils ont un poids de 105-120 kg (jusqu'à 150 kg chez les mâles).



Euphorbe maritime.

Chenille du sphinx de l'euphorbe.



L'espèce habite les côtes sableuses, notamment les grands estuaires avec bancs de sables et chenaux profonds. Elle s'éloigne peu du littoral et remonte parfois les fleuves.

Son activité est diurne et grégaire. Le phoque veau marin vit en groupe pouvant compter plusieurs dizaines d'individus. Il se repose et se chauffe au soleil sur la côte à marée basse et chasse à marée haute. Il dort également dans l'eau, ne laissant émerger que la tête. L'accouplement est effectué dans l'eau en septembre. La gestation est différée de 2,5 mois et dure 7 mois. La mise bas a lieu entre fin mai et mi-juillet, sur un banc de sable. A la naissance, le petit mesure 1 mètre et pèse 15 kg. Il est capable de nager dès sa naissance, son pelage est semblable à celui de l'adulte. Il est allaité à terre pendant 4 - 5 semaines. La maturité sexuelle est à 3 - 5 ans et sa longévité va jusqu'à 25 ans. Il s'alimente de poissons, crustacés et mollusques céphalopodes, en proportions variables selon la saison. Les jeunes mangent surtout des crevettes.

Cette espèce se rencontre sur les côtes de l'hémisphère Nord. En Europe, des eaux arctiques jusqu'au Portugal. En France, l'espèce est surtout observée sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord (75 % des mentions entre la Seine Maritime et le Nord), en particulier en baie de Somme. Quelques individus erratiques atteignent la côte atlantique.

Historiquement, la seule colonie reproductrice de France se trouvait en baie de Somme. Au début du XIX^e siècle, elle abritait plusieurs centaines d'animaux et n'en comptait plus que quelques dizaines à la fin de celui-ci. Cette diminution rapide était due à la chasse et aux dérangements. La reproduction cessa dans les années 1930, et la colonie disparut vers 1960. Depuis 1979, la présence régulière de phoques est à nouveau notée, comme sa reproduction quelques années plus tard.

Les phoques fréquentent également les bancs côtiers situés au large de Calais (phare de Wade) et de Dunkerque - Malo. Sur cette dernière localité, la disparition du "banc aux phoques" à marée haute et la forte fréquentation nautique (optimiste, planche à voile, ...) rend impossible l'implantation durable de la colonie.

Il est proposé dans le cadre des mesures environnementales de recréer un banc de sable au Nord-Est du site méthanier afin de permettre à la colonie de se maintenir sur le site, en plus des aménagements proposés, pour les sternes. Ce banc de sable pourrait être fait avec le sable dégagé sur l'emprise du site ou le sable de drainage du port si ceux-ci ne sont pas pollués.

Il conviendra toutefois :

- de vérifier la qualité (polluants, granulométrie, richesse en matières fertilisantes) des sables utilisés,
- de mieux connaître l'écologie de cette espèce et d'analyser les conditions d'installations récentes de l'espèce en Manche - mer du Nord (France - Belgique)
- de rendre le site attractif pour l'espèce (tranquillité),
- de gérer le site pour améliorer les conditions d'accueil en cas de succès de réimplantation de la colonie et d'effectuer des suivis réguliers,
- de vérifier le maintien de ce banc par rapport aux courants marins.